

Aménagement du site de la sablière en zone de découverte et de mise en valeur de la nature	Fiche n° 1.1
(a) Villers-le-Bouillet (Commune)	Priorité : Lot 1
(b) Villers-le-Bouillet (village)	(1) Version initiale ☐
(c) Aménagement du site de la sablière en zone de découverte et de mise en valeur de la nature	(2) Version actualisée par la FRW (mai 2023) ☒

Commune	Villers-le-Bouillet
Date d'approbation du PCDR	19 juillet 2018
Durée de validité du PCDR	10 ans > juillet 2028
Nombre de conventions approuvées sur cette programmation	1

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Le projet porte sur l'aménagement du site de l'ancienne sablière (Site de Grand Intérêt Biologique) en une zone de détente, de découverte et de mise en valeur de la nature.

Les objectifs de cet aménagement sont :

- de rendre le site accessible au public afin que celui-ci puisse se balader et se détendre ;
- de développer un espace de sensibilisation et d'information à la nature et à l'environnement ;
- de préserver et valoriser la biodiversité du site ;
- de connecter le site au village par des sentiers aménagés.

L'ensemble du site d'un peu plus de 5 Ha est concerné par le projet. Vu la fonction passée de sablière, le projet d'aménagement et de découverte prendra comme fil conducteur « le sable » : les activités, la biodiversité et les milieux qui y sont liés.

Le développement du concept et les aménagements seront organisés selon quatre zones :

- une zone d'accès principale et de parking (zone rouge -1),
- une zone de prairie « naturelle » dédiée également à la détente (zone mauve-2),
- une zone dédiée principalement à la découverte de la nature (zone verte-3),
- une zone de liaison douce vers le village (trait vert -4)



2. JUSTIFICATION DU PROJET

L'ancienne sablière "Haut-Fays" est l'unique Site de Grand Intérêt Biologique de la commune. Ce lieu après avoir été partiellement remblayé, a été utilisé comme terrain de motocross.

Il est aujourd'hui un site important dans le réseau écologique communal et a bénéficié déjà de mesure de restauration du milieu naturel. Reste des aménagements à réaliser pour en faire un espace de découverte de la nature.

Notons que depuis sa restauration, le milieu est régulièrement observé par des naturalistes, ils ont pu observer de nombreux hyménoptères sabulicoles mais aussi quelques espèces florales rares : l'Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*) et l'Ophrys abeille (*Ophrys apifera*).

Notons que, sur demande du PCDN, la Commune a proposé, dans le cadre de son Schéma de Développement Communal, que la zone fasse l'objet d'un changement d'affectation planologique en vue d'être affectée en zone naturelle au plan de secteur.

En vue de renforcer son caractère naturel et de permettre à la faune et à la flore de s'y redévelopper, une esquisse d'aménagement didactique pour la découverte du site a été établie par le PCDN.

La CLDR a souhaité que le projet global d'aménagement soit mené afin de valoriser ce grand espace naturel et de proposer aux habitants une zone de découverte de la nature et de la biodiversité.

Ce projet est celui qui est arrivé en première priorité suite aux votes de la CLDR. Sa réalisation à court terme est donc demandée par les habitants.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

La valorisation de la Sablière s'inscrit dans le 1^{er} défi de la stratégie de développement, à savoir l'amélioration du cadre de vie, de l'environnement et des ressources naturelles et bâties. En effet, les sites naturels d'intérêt sont peu nombreux sur le territoire Villersois. Leur préservation et leur intégration dans une démarche de valorisation des ressources, de sensibilisation des habitants à la richesse de leur environnement est donc un enjeu important.

Défi 1 : L'amélioration du cadre de vie, de l'environnement et des ressources naturelles et bâties

- ✓ Obj 1 : Structurer et mettre en valeur les espaces villageois bâtis et naturels
- ✓ Obj 2 : Préserver le patrimoine et améliorer sa connaissance
- ✓ Obj 3 : Ancrer durablement le développement de la biodiversité et sa mise en valeur dans le territoire villersois

Liens avec les autres outils stratégiques communaux

La sablière est un site majeur du Plan Communal de Développement de la Nature et de son programme de valorisation de la biodiversité, de maillage des sites naturels et de création de couloirs écologiques.

La sablière valorisée et aménagée sera également un site important pour l'organisation des actions du PCDN en matière de sensibilisation à la nature, d'activités pédagogiques de découverte de la nature.

Interactions avec d'autres projets

- Fiche 1.3 : Étude de définition d'un réseau de déplacements doux
- Fiche 2.2 : Valorisation des zones centrales par la plantation de haies et la création de couloirs écologiques
- Fiche 2.8 : Formation des ouvriers communaux à l'entretien durable des espaces publics
- Fiche 2.14 : Aménagement d'une zone de covoiturage et d'un franchissement de la N684
- Fiche 3.1 : Soutien matériel aux actions du PCDN

4. IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
La préservation du seul Site de Grand Intérêt Biologique de la commune permettra de sauvegarder son patrimoine naturel tout en créant de nouveaux habitats pour soutenir l'installation de la faune et de la flore locales. Sa mise en valeur et son aménagement permettront également d'éviter que ce lieu ne devienne le lieu d'activités non souhaitées et non respectueuses de l'environnement. La création d'espaces pédagogiques et l'organisation d'activités dans le cadre du PCDN permettront également de sensibiliser les habitants à mieux respecter leur environnement, à mieux le gérer, ... La sablière sera également un site exemplaire en matière de gestion et d'entretien durable. Ainsi, des formations en la matière seront proposées au sein du site pour les ouvriers communaux et les formations « entretien durable des espaces verts » développées par l'IFAPME.		X	
Les habitants seront associés à la réalisation de ce projet. Dans un premier temps au travers du PCDN et de la CLDR et ensuite via les activités mises en place. La sablière sera donc un lieu de détente et de convivialité pour les habitants mais aussi un lieu de vie au travers des animations « nature » qui y seront organisées.	X		
Le projet impliquera les enfants et les jeunes. Il encouragera donc les liens intergénérationnels	X		
L'accès au site sera gratuit et s'adressera donc à toutes les classes sociales.	X		
La Sablière s'inscrira également dans le projet de mobilité douce et sera idéalement intégrée dans les tronçons permettant de relier les villages (Fize à Villers). Elle soutiendra donc une mobilité durable mais aussi les échanges entre les villages et villageois.	X	X	

5. LOCALISATION ET STATUT

Localisation au sein de la commune, adresse, situation

La Sablière est située dans la localité de Villers-le-Bouillet, le long de la N684. L'entrée vers la sablière se situe rue de la Sablière.

Voir carte en annexe (localisation dans son contexte)

Intégration du projet par rapport à son environnement direct (pôles d'activités du village, intégration sociale, culturelle, économique, ...)

Cette ancienne sablière se trouve au nord-est de Villers-le-Bouillet et à l'ouest de Jehay-Bodegnée, à moins de 2 km au sud de l'autoroute Liège-Mons. Elle longe la N 684 reliant la sortie autoroutière de

Villers-le-Bouillet à Ampsin. Elle est située à la limite nord du versant sambro-mosan du plateau limoneux. On y a exploité des sables oligocènes du tongrien.

Elle a été partiellement remblayée et utilisée comme terrain de motocross. Son intérêt biologique s'est certes amenuisé au fil des ans, il n'en demeure pas un site important dans le réseau écologique communal.

Le site bénéficie d'une entrée au niveau de la nationale 684 avec un espace terrain vague non aménagé.

Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires (plans de secteur, schémas, règlements, patrimoine, ...)

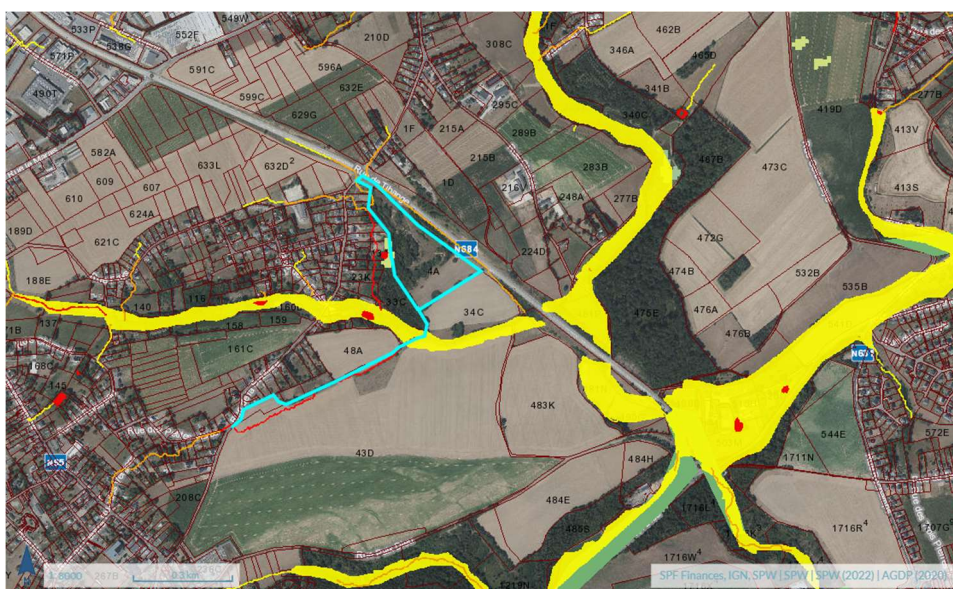
Le périmètre de la sablière se trouve en zone d'extraction au plan de secteur.

La partie située à l'entrée du site est reprise en zone d'habitat à caractère rural.

Le cheminement d'accès depuis le centre de Villers est repris en zone agricole

Contraintes naturelles existantes (inondation, ruissellement, karst, captage, Natura 2000)

Le périmètre est concerné par une zone d'aléa d'inondation faible sur le tracé du chemin, et par certains axes de ruissellement.



Présentation du périmètre d'intervention et statut de propriété

- La parcelle concernée est cadastrée 1ère division section B n°4A. Il s'agit d'une propriété communale.
- La partie située à l'entrée du site est une zone non cadastrée reprise dans le domaine régional (abords de la N684).
- Le cheminement d'accès depuis le centre de Villers traverse des parcelles privées (tronçon demandant une modification du tracé par rapport à l'atlas des chemins et une création de chemin inexistant à l'atlas)

6. PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

Porteur de projet : Commune /Service cadre de vie/ PCDN

Partenaires : CLDR, écoles, jeunes, le DNF, SPW, Ecowal, GISER, Faune et biotope.

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

A. Éléments de priorisation du projet

- Le site de la sablière est le plus grand espace naturel qui soit propriété de la Commune.
- Le site est situé sur des terrains communaux.
- Le site fait déjà l'objet d'interventions (entretiens, plantations) dans le cadre du PCDN.
- Le site a fait l'objet de travaux de restauration du milieu naturel
- La faible offre en espaces naturels accessibles sur le territoire communal.
- La volonté citoyenne de préserver les espaces naturels et de soutenir le développement de la biodiversité.

B. Etat du dossier

- 2018 : rencontre avec l'ASBL Ecowal pour l'aménagement du parking paysager
- 2019 : Travaux de restauration du milieu naturel réalisé : abatage, étrépage, creusement de la mare, pose des clôtures. Financement PWDR.
- 2020 : démarrage du pâturage par les moutons (2x/ an) – toujours en cours.
- 2021 : Préparation du CSC et demande de permis pour l'observatoire. Financement via l'appel à projet « C'est ma ruralité »
- Janvier 2021 : réunion avec le SPW-MI pour disposer du domaine public pour l'aménagement de l'entrée de la sablière (côté nationale) – démarche poursuivie pour accord et mise à disposition à titre précaire
- Février 2021 : travaux de restauration du milieu naturel finalisé (financement PWDR) + installation des panneaux aux deux entrées du site
- Printemps 2021 : rencontres organisées avec les propriétaires et exploitants de la zone agricole concernée par le cheminement depuis le centre de Villers : un accord a été obtenu pour une déviation du sentier n°50 et d'un droit de passage de 100 mètres le long de la parcelle agricole pour rejoindre le site par le Sud – démarche poursuivie
- Juin 2021 : esquisse du projet d'aménagement réalisée par le PCDN est présentée en CLDR
- Avril 2022 : permis accordé et entrepreneur désigné pour l'observatoire – travaux réalisés en juin 2022
- Mars 2023 : mare creusée en contrebas de l'observatoire
- Mai 2023 : rédaction de la convention pour le cheminement piéton
 - o un accord pour l'adaptation du tracé du sentier n°50 afin de permettre le passage du promeneur sans impacter l'activité agricole présente
 - o un droit de passage sur la parcelle privée 34 C (propriété de Monsieur Wera) pour rejoindre le site de la sablière par le bas.
- Conseil communal de Septembre 2023 : passage de la convention au conseil communal (cheminement sur zone agricole + accord d'occupation à titre précaire du SPW-MI)

C. Programme des travaux

- Rédaction des contenus et du design des panneaux.
- Réalisation des illustrations et mise en page des panneaux.



- Réalisation des travaux :
 - Aménagement du cheminement piéton depuis le centre : signalisation, travaux de délimitation du sentier, empierrement de certains endroits, plantation ;
 - Aménagement du parking et de l'entrée du site : travaux de fondation et de stabilisation, empierrement et délimitation des places ;
 - Aménagement de la grande prairie : verger, espace fleuri...
- Définition du plan de gestion et d'animation.
- Mise en place du plan et évaluation annuelle.

D. Planification

Les principales étapes de la planification sont :

- Consolider le projet sur base des besoins identifiés ;
- Mettre en œuvre le projet.

E. Démarches administratives

- Démarches pour le financement du projet (demande de subsides en développement rural)
- Appel d'offres et désignation d'un bureau d'études spécialisé en interprétation d'espaces naturels pour la réalisation de l'étude détaillée du projet et le suivi des travaux.
- Obtention éventuelle d'un permis urbanistique.
- Mise en place d'un comité de suivi de l'étude et des travaux : DNF, membres du PCDN, de la CLDR, naturalistes, écoles...
- Appel d'offres et désignation de la (des) entreprise(s) en charge des travaux d'aménagement.

F. Mesures d'accompagnement

- La mise en place du Comité de suivi permettra de veiller à développer un projet qui répond aux aspirations des habitants et des spécialistes de la nature.
- La définition d'un plan de gestion et d'animation permettra de veiller à maintenir un site entretenu, propre, accueillant, vivant et ce, tout en veillant à préserver la biodiversité.
- L'implication des enfants (écoles) et des jeunes (notamment les scouts, les jeunes via « Été solidaire ») dans le projet (ex : participation aux plantations, à l'organisation des animations, à la réalisation d'illustration pour les panneaux didactiques...) permettra de sensibiliser les générations futures au respect de la nature et à la préservation de leur environnement.

8. ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Projet de catégorie 3 - espace public dédié à la biodiversité et à la protection de l'environnement : 80 % avec un maximum de 500.000€

Le projet est non rémunérateur et les sources de financement sont :

- La Commune ;
- Le SPW – Agriculture, Ressources naturelles et Environnement.

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
----------------------------	---------	------------------------

		Développement rural (80%)	Commune	Autres financements (espaces verts, PWDR, CGT)
Aménagement du chemin d'accès et de places de parkings (+/-900m²)	60.000,00	308.792€	77.198€	/
Equipements d'observation, panneaux (+/- 10), mobiliers de détente, autres mobiliers	150.000,00			
Accès modes doux : aménagement assise, balisage, plantation (+/-720 m sur 1,5 à 2,5 m) Le dernier tronçon de 90 m doit reprendre des aménagements pour assurer la déclivité de terrain.	80.000,00			
Auteur de projet (10%)	29.000,00			
Total HTVA	290.000,00			
TVA 21%	66.990,00			
Total TVAC	385.990,00			

Ces chiffres ont été actualisés par rapport à la fiche initiale pour intégrer l'augmentation des coûts.

9. EVALUATION (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre de m de sentiers aménagés	720 m	Rapport de réception des travaux d'aménagement
Installation d'un parcours d'interprétation	1 parcours avec au moins 10 supports	Rapport de réception des travaux d'aménagement
Nombre de m de haies plantées	Min 400 m	Rapport de réception des travaux d'aménagement
Nombre de réunions de comité de suivi	Au moins 3	PV de réunions

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre d'activités de découverte de la nature organisées sur le site	Au moins 3 /an	Plan annuel de gestion et son évaluation annuelle.
Évolution de la qualité environnementale et de la biodiversité	Amélioration perceptible	Observations et inventaires écologiques annuels.

Nombre de jeunes impliqués dans le projet	Au moins 3 activités avec les écoles par an 1 chantier Été solidaire Au moins 1 activité spécifique avec les jeunes de l'entité	Plan annuel de gestion et son évaluation annuelle.
---	---	--

10. NOTICE ÉVOLUTIVE – Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au Point 5 (Localisation et statut)

Même si le site comprend des zones de ruissellement et aléa d'inondation sur la partie cheminement piéton, aucune mesure spécifique n'est nécessaire sur le site de la sablière en tant que tel. Pour la partie cheminement, un aménagement drainant du sentier permettra l'infiltration des eaux.

B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :

- Éléments quantitatifs généraux du dossier :
 - Superficie totale de la parcelle : 5 ha
 - Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : 5 ha
 - Superficie finale non bâtie sur la parcelle : 5 ha
- Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :

Le projet veillera à conserver les surfaces perméables/ naturelles actuelles, objectif et essence même du projet d'aménagement d'une zone naturelle.

C. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :

Le type d'aménagement et les matériaux utilisés se voudront être en total harmonie avec le site naturel

D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :

Le type d'aménagement et les matériaux utilisés se voudront être en total harmonie avec le site naturel

E. Mesures en faveur de la biodiversité :

- Identification des éléments d'intérêt écosystémiques sur le site (m ou m²) :

Biotopes présents:

- Prairie mésophile
- Végétation rudérale
- Passé de carrière et sablière

Les différents relevés sur la faune et flore sont présents sur le site Biodiversité Wallonie :

<http://biodiversite.wallonie.be/fr/700-sabliere-du-haut-fays.html?IDD=251659533&IDC=1881>

- Amélioration de la qualité biologique du site par des plantations ou des aménagements divers (m ou m²) :

Le cheminement piéton sera délimité sur certains tronçons par la plantation de haies (convention avec l'agriculteur).

L'espace parking à l'entrée du site, côté nationale sera également aménagé par des plantations (renforcer la qualité paysagère et naturelle du site – actuellement une friche)

- Améliorer la qualité biologique des surfaces mises en œuvre (Quantification des surfaces) : Les mesures de restauration mise en place en 2019 : étrépage, creusement de mare, abatage d'arbre pour éviter que le site ne se recouvre, ont permis d'améliorer de manière importante la qualité naturelle du site. Les aménagements prévus vont permettre d'améliorer l'accessibilité et la connaissance du site par les visiteurs sans porter atteinte à la qualité du milieu. Le cheminement pédagogique permettra de centrer les visiteurs sur un espace pour garder la quiétude de la zone. Des panneaux d'accueil sont déjà implantés dans ce sens (recommandations pour le respect du site).

F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

Ce projet s'adresse en priorité aux habitants des villages de Villers-le-Bouillet et de Fize-Fontaine, soit quelque 4000 personnes. Lieu public, il attirera également les habitants des autres villages de la commune et des communes voisines et plus spécifiquement les établissements scolaires et les passionnés de nature et d'environnement.

G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

La gestion de pâturage actuellement réalisée par les moutons d'un agriculteur du territoire va déjà dans ce sens. La volonté est que la suite des démarches et des aménagements prévus aillent également dans ce sens. Ces aspects seront intégrés dans le cahier spécial des charges pour l'étude.

H. Intégration du projet dans l'environnement :

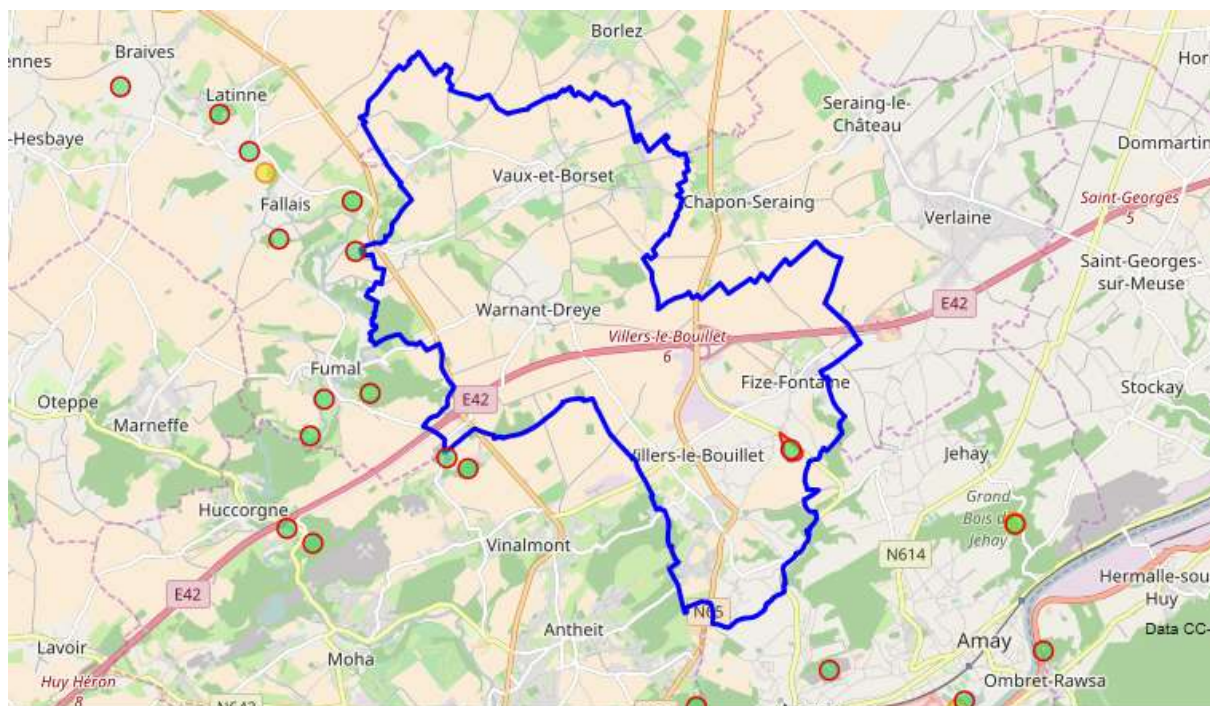
Le projet sera totalement intégré dans son environnement. Le but étant d'améliorer la qualité naturelle du site et d'améliorer sa connaissance et sa découverte.

ANNEXES

1/ Plan de situation

Localisation du site dans son contexte (carte des sites de grand intérêt biologique)

<http://biodiversite.wallonie.be/fr/recherche-geographique.html?IDC=2828&IDD=833>



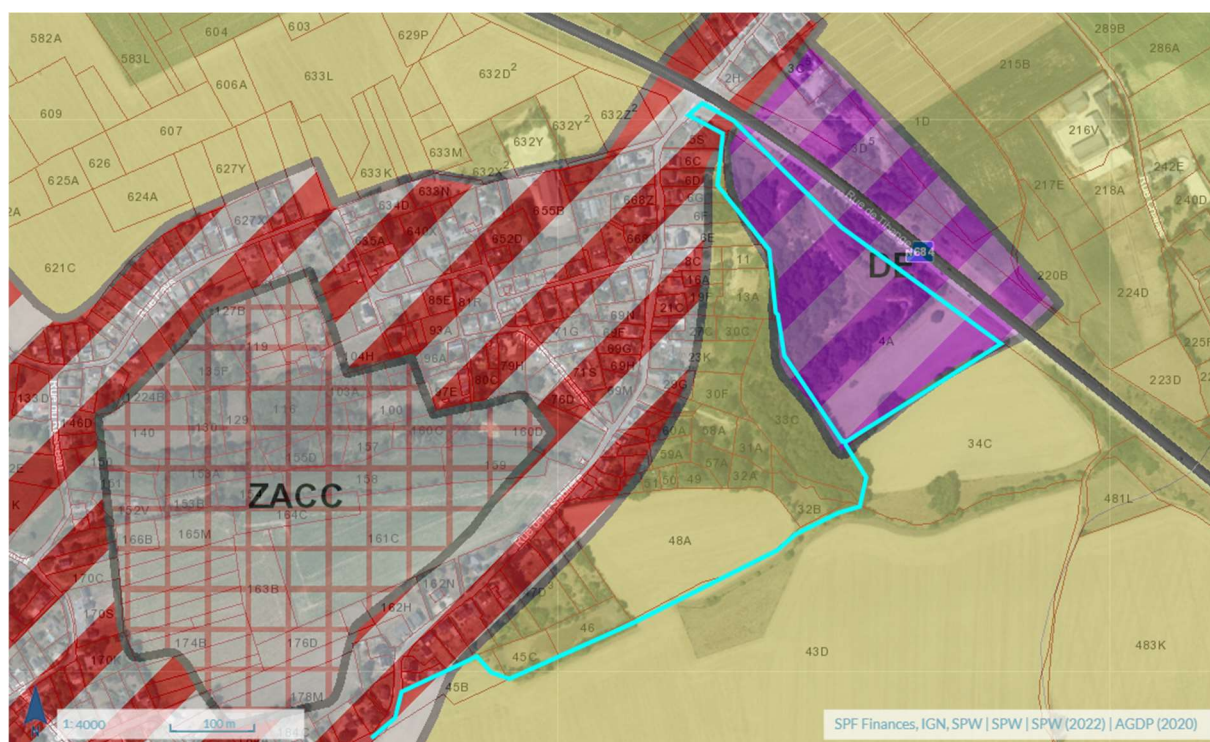
2/Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur

Fond cadastral





Plan de secteur



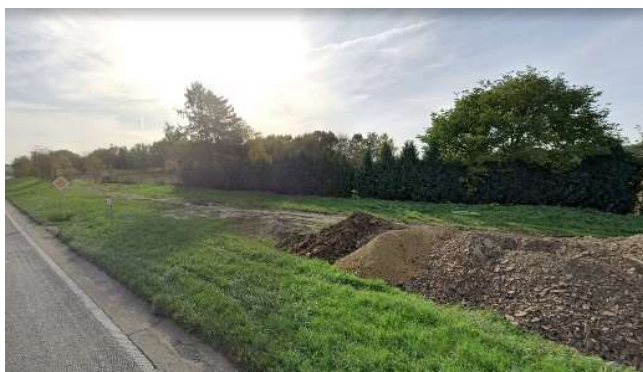
3/Dossier photographie



2018 : visite du site avec les experts (DNF, Natagriwal)



2020 démarrage chantier (étrépage, abattage, pose clôture,)



Accès principal – espace pour parking



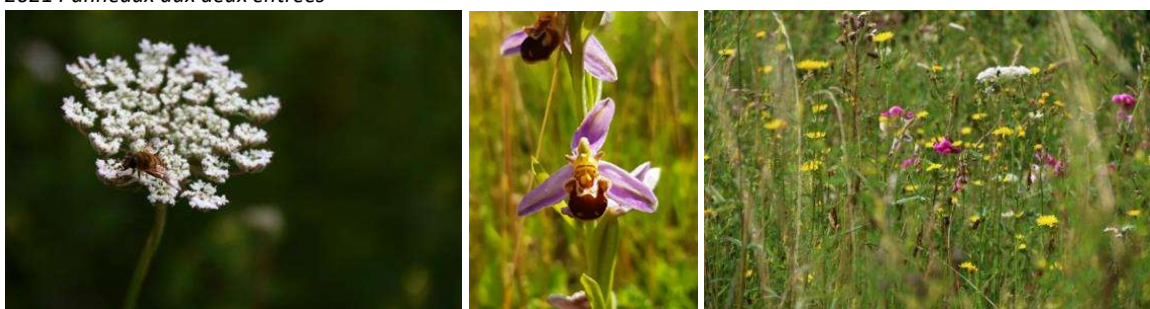
Cheminement piéton en zone agricole



2022 Observatoire



2021 Panneaux aux deux entrées



Ophrys abeille (photo M. Migon)

4/Etat des lieux

Des inventaires réguliers sont réalisés par les membres du PCDN et des futurs guide nature qui ont réalisé leur mémoire sur le site.

Ces relevés sont également repris sur le site Biodiversité Wallonie.

5/ S'il s'agit d'un bâtiment (type maison de village), fournir la liste des activités actuelles, concernées par le projet, et de leur fréquentation ainsi que leurs perspectives d'évolution afin de justifier de l'ampleur du projet et de sa nature par rapport aux besoins concrets

Sans objet

6/ Liste des projets de même fonction existant sur la commune

Pas d'autre site naturel présent sur l'entité communal qui fait l'objet du même aménagement.

7/Annexe

Plan d'aménagement du parking à l'entrée du site sur base des recommandations du SPW-MI



En bleu = espace parking ; en orange = le chemin d'accès ; en vert= les plantations.

Tracé du cheminement vers la sablière.

